

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

OBJET DELIBERATION (liste publiée le 10-04-2024)		VOTE
1 – POLITIQUE DE LA VILLE		
1-1.	Approbation du contrat de ville 2024-2030	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
1-2.	Avenant n° 4 de la Convention relative à l'exonération de la taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires (QPV) entre la ville de Pamiers et l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH 09)	La délibération est adoptée à l'unanimité
1-3.	Avenant n° 4 de la Convention relative à l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires (QPV) entre la ville de Pamiers et ALOGEA (office HLM)	La délibération est adoptée à l'unanimité
1-4.	Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville 2024	La délibération est adoptée à l'unanimité
2 – RENOUELEMENT URBAIN		
2-1.	Désignation des représentants au conseil d'administration de la SPL ARAC Occitanie – Modificatif : représentant participant aux différentes instances et aux assemblées spéciales	La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 3 abstentions
3 – URBANISME ET RENOVATION URBAINE		
3-1.	Bilan de la politique foncière 2023	La délibération est adoptée à l'unanimité
4 – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE		
4-1.	Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour 6 abstentions et 3 voix contre
4-2.	Convention entre la ville de Pamiers et la commune Bonnac – Pose d'un poteau incendie	La délibération est adoptée à l'unanimité
5 – AFFAIRES FINANCIERES - ADMINISTRATION GENERALE		
5-1.	Adoption du Compte de gestion 2023 – Budget principal	La délibération est adoptée à l'unanimité
5-2.	Adoption du compte de gestion 2023 - Budgets annexes : Eau, hôtellerie de plein air, Commerces relais Bioqual, et ZA Chandelet	La délibération est adoptée à l'unanimité
5-3.	Compte administratif 2023 – Budget principal	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 9 voix contre
5-4.	Compte administratif 2023 – Budget annexe : Eau	La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 9 voix contre
5-5.	Compte administratif 2023 – Budget annexe : Hôtellerie de plein air	La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 6 voix contre
5-6.	Compte administratif 2023 – Budget annexe : Commerces relais	La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 6 voix contre
5-7.	Affectation de résultat 2023 – Budget principal	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 voix contre

OBJET DELIBERATION (liste publiée le 10-04-2024)		VOTE
5-8.	Affectation de résultat 2023 – Budget annexe : Eau	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 voix contre
5-9.	Affectation de résultat 2023 – Budget annexe : Hôtellerie de plein air	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 voix contre
5-10.	Affectation de résultat 2023 – Budget annexe : Commerces relais	La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 6 voix contre
5-11.	Vote des taux de fiscalité locale 2024	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour 6 abstentions et 3 voix contre
5-12.	Adoption du budget primitif 2024 du budget principal	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
5-13.	Adoption du budget primitif 2024 - budget annexe : Eau	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
5-14.	Adoption du budget primitif 2024 - budget annexe : Hôtellerie de plein air	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
5-15.	Adoption du budget primitif 2024 - budget annexe : Commerces relais	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
5-16.	Adoption des AP/CP du budget principal pour 2024	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
5-17.	Adoption d'une AE/CP du budget principal pour 2024	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 9 voix contre
5-18.	Attribution de subventions annuelles aux associations pour l'année 2024	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 7 voix contre
5-19.	Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Pamiers et l'Association du Comité permanent des Fêtes de Pamiers	La délibération est adoptée à l'unanimité
5-20.	Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Pamiers et l'Association du Football Club de Pamiers (FCP)	La délibération est adoptée à l'unanimité
5-21.	Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Pamiers et l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Pamiers	La délibération est adoptée à l'unanimité
5-22.	Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Pamiers et l'Association Pamiers Magique	La délibération est adoptée à l'unanimité
5-23.	Avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Pamiers et l'Association du Sporting Club Appaméen (SCA)	La délibération est adoptée à l'unanimité
6 - RESSOURCES HUMAINES		
6-1.	Animateurs en contrat d'Engagement Educatif (CEE) : Modificatifs	La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 3 abstentions
6-2.	Création d'emplois non permanents : accroissements saisonniers et temporaires d'activités	La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 3 abstentions
6-3.	Présentation du RSU (Rapport Social Unique) 2022	Le conseil a pris acte

OBJET DELIBERATION (liste publiée le 10-04-2024)		VOTE
7 – ACTION SOCIALE		
7-1.	Convention-cadre entre la ville de Pamiers et son CCAS	La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour 6 abstentions et 3 voix contre
7-2.	Subvention FUH (Fonds Unique Habitat) et participation au FSE (Fonds Spécifique Eau) 2024	La délibération est adoptée à l'unanimité
7-3.	Groupe alphabétisation	La délibération est adoptée à l'unanimité
7-4.	Action sociale en faveur du personnel : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Pamiers et l'Association du Service Social des Employés Municipaux (ASSEM)	La délibération est adoptée à l'unanimité
8 – DECISIONS MUNICIPALES		
8-1.	Décisions municipales	Le conseil a pris acte